



Fédération Française d'ULM



# LES CLASSEMENTS

PERMANENTS

PARAMOTEUR

MICROLIGHTS

V> 26 JANVIER 2024



# Sommaire

<b>1</b>	<b>Préambule</b>	<b>4</b>
<b>I.</b>	<b>PARAMOTEURS</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>Définitions</b>	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>Les classements nationaux officiels</b>	<b>4</b>
<b>4</b>	<b>Classements nationaux individuels</b>	<b>5</b>
<b>4.1</b>	<b>Compétitions retenues</b>	<b>5</b>
4.1.1	Épreuves se déroulant sur le territoire national	5
4.1.2	Épreuves se déroulant à l'étranger	5
<b>4.2</b>	<b>Les athlètes classés</b>	<b>5</b>
<b>4.3</b>	<b>Calculs de la performance d'un concurrent à l'issue une compétition</b>	<b>6</b>
4.3.1	Pénalité de l'épreuve	6
4.3.2	Calcul des points épreuve du pilote ou de l'équipage	6
<b>4.4</b>	<b>Réalisation des classements</b>	<b>7</b>
4.4.1	Classements individuels par discipline	7
4.4.2	Classements individuels combinés par catégorie	8
4.4.3	Classements permanents individuels par catégorie	8
<b>I.</b>	<b>MICROLIGHTS CLASSIQUE</b>	<b>8</b>
<b>5</b>	<b>Dispositions Finales</b>	<b>9</b>

## 1 PREAMBULE

Les classements nationaux n'ont pas pour vocation de décerner un titre en fin d'année. Leurs objectifs principaux sont de constituer une référence pour les compétiteurs français.

De plus, ils pourraient servir de base de sélection dans le cas où il serait nécessaire de limiter le nombre de participants aux Championnats de France, bien que cette situation ne se soit jamais produite jusqu'à présent.

## I. PARAMOTEURS

### 2 DEFINITIONS

- Pénalité d'une épreuve : c'est un coefficient qui est attribuée à une épreuve en fonction du plateau sportif présent.
- Points épreuve : ce sont les points attribués à l'athlète en fonction de son résultat indépendamment de la pénalité de la compétition.
- Performance : c'est la valeur en point attribuée à l'athlète à l'issue d'une épreuve qui sera utilisée pour le calcul des classements nationaux.
- Points classement national : ce sont les points de l'athlète qui déterminent sa place au classement national.
- Discipline : deux disciplines sont reconnues, à savoir le « Classic » (orientation, précision d'atterrissage, économie) et le « Slalom ».
- Catégorie : quatre catégories sont reconnues : PF1 (décollage à pied monoplace), PF2 (décollage à pied biplace), PL1 (chariot monoplace) et PL2 (chariot biplace).

### 3 LES CLASSEMENTS NATIONAUX OFFICIELS

Les classements nationaux officiels concernent :

- Les classements individuels par discipline (Classic, Slalom) sans distinction de sexe pour chacune des trois catégories (PF1, PF2, PL1, PL2) sur la saison sportive (12 mois) :
  - PF1 Classic ;
  - PF2 Classic ;
  - PL1 Classic ;
  - PL2 Classic ;
  - PF1 Slalom ;
  - PL1 Slalom.
- Les classements combinés individuels par catégorie (PF1, PL1) regroupant les deux disciplines (Classic, Slalom) sur la saison sportive (12 mois) :
  - PF1 Classic & Slalom
  - PL1 Classic & Slalom

- Le classement permanent individuel par catégorie qui est un classement combiné individuel par catégorie calculé sur 24 mois glissants.
- Le classement national des clubs sur la saison sportive (12 mois).

Tous les classements nationaux officiels (à l'exception du classement permanent) de la saison N prennent en compte les compétitions ayant eu lieu entre le 01 janvier de l'année N et le 31 décembre de l'année N.

Pour qu'un classement national soit publié (à l'exception du classement permanent), il faut qu'un minimum de 5 compétitions officielles ait été organisé au cours de la saison sportive dans la discipline et la catégorie.

## **4 CLASSEMENTS NATIONAUX INDIVIDUELS**

### **4.1 Compétitions retenues**

Entrent dans les classements nationaux les épreuves se déroulant sur le territoire national et à l'étranger qui répondent aux critères présentés aux paragraphes ci-dessous.

#### **4.1.1 Épreuves se déroulant sur le territoire national**

Les épreuves se déroulant sur le territoire national doivent :

- Être inscrites au calendrier FFPLUM des compétitions officielles ;
- Respecter les règlements fédéraux ;
- Se dérouler conformément à la demande d'inscription au calendrier.

Il s'agit de :

- Championnat de France de Paramoteur Classic – Catégories PF1, PF2, PL1 et PL2 ;
- Championnat de France de Paramoteur Slalom - Catégories PF1 et PL1 ;
- Compétitions régionales toutes catégories.

#### **4.1.2 Épreuves se déroulant à l'étranger**

Les épreuves se déroulant en dehors du territoire national, dont le mode de sélection passe par une sélection nationale, sont prises en compte pour le classement national. Il s'agit des Championnats d'Europe et des Championnats du Monde.

### **4.2 Les athlètes classés**

Pour apparaître au classement national de sa catégorie, le pilote (et son navigateur pour les catégories PF2 et PL2) doi(ven)t :

- Être titulaire de la licence annuelle FFPLUM valide pour la saison couverte par le classement ;

- Avoir participé, dans la saison, à une ou plusieurs compétitions répondant aux critères précisés au paragraphe 1.3.1.

### 4.3 Calculs de la performance d'un concurrent à l'issue une compétition

La performance d'un concurrent à l'issue d'une compétition est le produit de la pénalité de l'épreuve et des points épreuve de l'athlète :

$$Performance = Pénalité * Points \text{ épreuve}$$

#### 4.3.1 Pénalité de l'épreuve

Intitulé	Pénalité
Championnats du Monde	4
Championnats d'Europe	3
Championnats de France	2
Championnats Régionaux	1

#### 4.3.2 Calcul des points épreuve du pilote ou de l'équipage

Un algorithme permet de déterminer les points épreuve obtenus par un pilote ou un équipage en tenant compte de sa place et du nombre de participants dans la catégorie considérée. La place retenue est la place réelle qu'il y ait ou non des étrangers.

La formule utilisée pour ce calcul est :

$$Points \text{ épreuve} = 10 * (Nb - class + 1)$$

Où *Nb* et *Class* représentent respectivement le nombre de participants par catégorie à la compétition et le classement individuel du pilote (ou de l'équipage) dans sa catégorie à cette même compétition.

Nombre pilotes	25	20	15	10	6	3
Place	Points	Points	Points	Points	Points	Points
1	250	200	150	100	60	30
2	240	190	140	90	50	20
3	230	180	130	80	40	10
4	220	170	120	70	30	
5	210	160	110	60	20	
6	200	150	100	50	10	
7	190	140	90	40		
8	180	130	80	30		
9	170	120	70	20		
10	160	110	60	10		
11	150	100	50			
12	140	90	40			
13	130	80	30			
14	120	70	20			
15	110	60	10			
16	100	50				
17	90	40				
18	80	30				
19	70	20				
20	60	10				
21	50					

#### 4.4 Réalisation des classements

##### 4.4.1 Classements individuels par discipline

Les points classement sont déterminés par la moyenne des trois meilleures performances de l'athlète :

$$\text{Points classement} = \frac{\text{Perf}_1 + \text{Perf}_2 + \text{Perf}_3}{3}$$

Les classements individuels par discipline sont publiés à l'issue de chaque saison sportive (le 31 décembre de l'année N au plus tard).

#### 4.4.2 Classements individuels combinés par catégorie

Le mode de calcul est le même que précédemment. Les performances retenues sont celles des deux disciplines (Classic, Slalom).

Les classements individuels combinés par catégorie sont publiés à l'issue de chaque saison sportive (le 31 décembre de l'année N au plus tard).

#### 4.4.3 Classements permanents individuels par catégorie

Le classement permanent est un classement combiné calculé sur toutes les compétitions régionales, nationales et internationales qui se sont tenues sur 24 mois glissants.

$$\text{Points classement} = \sum Perf_{Reg} + \sum Perf_{Nat} + \sum Perf_{Inter}$$

### I. MICROLIGHTS CLASSIQUE

L'objectif est de mettre en place un calcul de bonus de points, permettant à la fois le développement des compétitions régionales, et de bonifier les équipages participants au championnat de France de la saison en cours.

Le calendrier est ouvert sur la période des 12 mois précédents le Championnat de France.

	1 jour	2 jours	3 jours
Classement Équipage	<i>(% Attribué, selon la durée du Championnat Régional)</i>		
1er	4%	5%	6%
2nd	3%	4%	5%
3 <sup>ème</sup>	2%	3%	4%
4 <sup>ème</sup>	1%	2%	3%
5 <sup>ème</sup>	1%	1%	2%
6 <sup>ème</sup>	1%	1%	1%
Etc.	1%	1%	1%

Les pourcentages Bonus sont attribués au Pilote et sa machine (dénommé Équipage), et dans la classe machine (Monoplace ou Biplace)

A l'issue de chaque Championnat régional, un classement général (dit Scratch) est établi.

Un pourcentage (%) est attribué aux équipages, en fonction du classement, et de la durée du championnat régional, selon :

En cas de non-participation : 0%



Ce pourcentage sera utilisé pour bonifier l'équipage lors du Championnat de France, pour le classement par catégorie, et aussi, pour le classement Scratch. En revanche, ne seront retenues que les 2 meilleures performances de chaque équipage.

Le calcul du Bonus attribué au championnat de France sera effectué selon :

$$\% \text{ Bonus Attribué} = \frac{\text{Meilleur \% Régional 1} + \text{Meilleur \% Régional 2}}{2}$$

Les valeurs des bonus seront communiquées avant le début des épreuves du championnat de France, à tous les participants. Les points correspondants seront ajoutés à la fin des épreuves du championnat de France.

Les équipages sont libres de participer aux compétitions régionales de leur choix, sans limite.

## 5 DISPOSITIONS FINALES

Ce règlement entre en vigueur à la date du **30 janvier** N+1 au plus tard et pour une meilleure visibilité et compréhension l'année 2023 sera publiée à titre d'exemple pour le paramoteur.

Toutes les questions, contestations ou litiges relatifs au Classement Permanent seront traitées par le pôle sport de la fédération, dont la décision sera finale.

Ce règlement est sujet à modification et révision en fonction des besoins de la communauté des pilotes. Toute modification sera annoncée d'une année sur l'autre.

Les pilotes et équipages sont tenus de respecter toutes les règles et règlements des compétitions officielles auxquelles ils participent, en plus de ce règlement.